



DROIT ADMINISTRATIF GÉNÉRAL

Cours magistral de M. le professeur Mathieu TOUZEIL-DIVINA

année universitaire 2024-2025

Équipe pédagogique :

**Alice EYMARD, Rami GHEZIEL, Amélie GUICHET,
Clarisse VARO-RUEDA & Louise VIEZZI-PARENT**

Documents de TD version 1.2 – à jour au 18 juillet 2024

MTD & alii © – disponible sur <http://www.chezfoucart.com> & sur Moodle.

Séance 05 / 09 : des gestions privées du service public en cas pratiques

Cinq termes ou expressions essentiels

- Gestions publiques et privées du service public
- Délégations contractuelles du service public
- Habilitation unilatérale
- « Régie habilitée »
- « Etablissement public virtuel »

Un exercice hebdomadaire

Cas pratique : Dans la petite commune de Mouriranpé, le maire, M. Robusta, souhaiterait œuvrer pour l'amélioration du vieillissement de la population et la prise en charge des personnes âgées. Cela tombe bien car la mairie a justement fait l'acquisition, l'année passée, d'un grand local dont elle est désormais propriétaire. La décision est alors prise de transformer ce dernier en Etablissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (ci-après EHPAD) et les travaux débutent. Une fois la maison de retraite créée, le maire s'interroge sur la façon dont la mairie pourrait gérer cette dernière. Effectivement, les services municipaux sont en proie à plusieurs difficultés et le maire redoute qu'une gestion directe de l'EHPAD ne soit trop chronophage pour la mairie. **En tant que stagiaire en droit public au sein de la mairie de Mouriranpé, le maire vient vous consulter dans un premier temps pour connaître *les modes* de gestion envisageables pour l'EHPAD qui vient d'être créé.**

Ayant suivi attentivement vos conseils, M. Robusta décide de confier la gestion de l'EHPAD à une association (loi du 1^{er} juillet 1901) dénommée « Koriandre ». Cette dernière compte d'ailleurs un des membres du conseil municipal comme vice-président et fonctionne grâce à des subventions octroyées tous les mois par la mairie. En outre, il est exigé que l'association transfère chaque mois à la mairie, un compte-rendu de son activité. Or sur ce point, l'association Koriandre soutient que la mairie ne peut exiger un tel droit de regard et qu'elle est libre d'agir comme bon lui semble !

Selon vous, et au regard de la jurisprudence en la matière, l'association Koriandre a-t-elle raison ?

Les relations entre l'association Koriandre et la mairie finissent par s'envenimer lorsque M. Robusta apprend de la part de Didier Tombeparter, que l'association Koriandre interrompt les services de ménage et de restauration au sein de l'EHPAD, deux jours par semaine, obligeant ainsi les familles à venir nourrir directement les résidents.

Le maire se demande sur quel fondement juridique il peut se reposer pour enjoindre l'association Koriandre à reprendre un service complet.

Très mécontent de cette gestion, le maire décide de mettre un terme à l'habilitation qu'il avait octroyé et choisit de changer de gestionnaire. Il souhaiterait justement passer un contrat avec une association prometteuse qui répond à toutes ses attentes, à savoir l'association « Génération Huguette ». Cependant, il voudrait que celle-ci supporte désormais l'exploitation de l'EHPAD, lui permettant de retirer le financement émanant de la mairie.

Quel type de contrat lui conseillerez-vous et quelles sont les conditions de sa passation ?

Cinq questions liminaires

Pour préparer la séance de travaux dirigés, vous répondrez aux cinq questions suivantes destinées à vous accompagner vers l'exercice hebdomadaire.

1. **Question 01.** Qu'entend-on par l'expression « gestions privées du service public » ?
2. **Question 02.** Par quels procédés une personne publique peut-elle confier la gestion d'un service public à une personne privée ?
3. **Question 03.** Qu'est-ce qu'une « régie habilitée » ? D'où vient cette expression ?
4. **Question 04.** Citez l'une des règles principales du droit de la commande publique indispensable avant la passation d'un marché public.
5. **Question 05.** Quelle différence essentielle existe entre la catégorie des marchés publics et celle des délégations de service public ?

Une illustration prétorienne

Vous essaierez de deviner quelle jurisprudence, importante pour la thématique hebdomadaire, est ici représentée.

